



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 3 février 2022

Convocation du : 28 janvier 2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le trois février à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Philippe CATTOIRE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Véronique NAEYE, Martine DUBREU, Carole CASIER, Sylvie GUSTIN, Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Pierre VANNESTE

DE22.008

ENSEIGNEMENT
GROUPE SCOLAIRE LEON BLUM
CREATION

Autorisation - Approbation



Conformément à l'article L. 2121-30 du Code de l'Education, le Conseil Municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département..

La commune est sollicitée par l'inspecteur de l'éducation nationale et la directrice de l'école élémentaire Léon Blum pour fusionner l'école élémentaire et maternelle et ainsi créer un groupe scolaire.

Les deux conseils d'écoles ont émis un avis favorable au projet lors des conseils exceptionnels qui ont eu lieu le 18 janvier dernier.

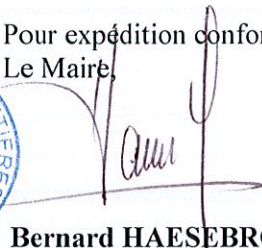
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la fusion des écoles maternelles et élémentaires Léon Blum et de créer le groupe scolaire du même nom à compter de la rentrée de septembre 2022.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,
Le Maire,


Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille